



Organe subsidiaire de mise en œuvre

Quarante-sixième session

Bonn, 8-18 mai 2017

Point 8 de l'ordre du jour

Questions relatives aux pays les moins avancés

Questions relatives aux pays les moins avancés

Projet de conclusions proposé par le Président

1. L'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) a pris note avec satisfaction du rapport sur la trente et unième réunion du Groupe d'experts des pays les moins avancés (Groupe d'experts)¹, tenue à Bonn (Allemagne) du 7 au 10 mars 2017.
2. Le SBI a remercié le Gouvernement malawien d'avoir accueilli l'atelier de formation régional sur les plans nationaux d'adaptation (PNA) pour les pays en développement africains anglophones, tenu à Lilongwe (Malawi) du 27 février au 3 mars 2017.
3. Le SBI a invité les Parties et les organisations compétentes à continuer de fournir des ressources à l'appui du programme de travail du Groupe d'experts.
4. Le SBI a remercié le Groupe d'experts et le secrétariat pour leurs activités en faveur des pays les moins avancés (PMA). Il a accueilli avec satisfaction le programme de travail glissant sur deux ans pour 2017-2018 du Groupe d'experts², et a invité celui-ci à établir des priorités pour ses activités en tenant compte des ressources disponibles.
5. Le SBI a réaffirmé son intérêt pour l'organisation des expos PNA en tant que moyen d'échanger des renseignements et des données d'expérience de façon efficace, cohérente et suivie, que cadre pour mettre les pays en relation avec des prestataires de services et soutenir leurs efforts d'adaptation, et que modalité pour gérer le contenu des PNA et de l'adaptation. Il a pris note avec préoccupation du report de l'expo PNA qui devait avoir lieu à Bonn du 11 au 13 avril 2017.
6. Le SBI a accueilli avec satisfaction les nouvelles annonces de contributions au Fonds pour les PMA, d'un montant de 17,1 millions de dollars, formulées entre novembre 2016 et avril 2017³.

¹ FCCC/SBI/2017/6.

² Le programme de travail est reproduit à l'annexe I du document FCCC/SBI/2017/6. Conformément au paragraphe 3 de la décision 6/CP.16, le Groupe d'experts élabore un programme de travail glissant sur deux ans pour examen par le SBI à sa première session de l'année.

³ Documents du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) GEF/LDCF.SCCF.22/Inf.02 et GEF/LDCF.SCCF.22/03.



7. Le SBI a noté qu'au 9 mai 2017, le financement total approuvé en faveur du Fonds pour les PMA au cours de l'exercice financier 2017⁴ du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) s'élevait à 154,6 millions de dollars, et que le montant cumulatif des approbations de financement depuis la création du Fonds pour les PMA était de 1,22 milliard de dollars⁵.
8. Le SBI a aussi noté qu'au 9 mai 2017, 23 propositions de projets pour la mise en œuvre des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation soumises par des PMA, représentant un montant total de 146,1 millions de dollars, avaient été validées sur le plan technique par le secrétariat du FEM et étaient en attente d'affectation de ressources au titre du Fonds pour les PMA⁶.
9. Le SBI a souligné la nécessité de contributions supplémentaires au Fonds pour les PMA.
10. Le SBI a salué les initiatives du Groupe d'experts pour fournir des orientations et des conseils techniques sur la mise en concordance des PNA avec les objectifs de développement durable. Il a aussi salué la poursuite de ce travail dans le cadre du programme de travail glissant sur deux ans actuel du Groupe d'experts.
11. Le SBI a salué en outre les orientations et les conseils techniques dispensés par le Groupe d'experts aux PMA sur l'élaboration et la mise en œuvre des PNA, notamment dans le cadre d'ateliers de formation régionaux et d'études de cas sur les PNA ouverts.
12. Le SBI a pris note avec satisfaction des initiatives du Groupe d'experts visant à fournir des orientations et des conseils techniques aux PMA sur l'accès au financement du Fonds vert pour le climat pour l'élaboration des PNA et l'application ultérieure de politiques, de projets et de programmes définis par ces pays, y compris de la collaboration efficace avec le secrétariat du Fonds vert pour le climat en la matière.
13. Le SBI a noté que deux propositions d'élaboration de PNA avaient déjà été approuvées par le secrétariat du Fonds vert pour le climat au 9 décembre 2016⁷ et que 16 propositions émanant de pays en développement étaient en attente d'examen ou d'approbation par le secrétariat du Fonds.
14. Le SBI a invité le Groupe d'experts à inscrire, s'il y a lieu, un point sur l'accès au programme du Fonds pour l'appui à la planification et aux activités préparatoires à l'ordre du jour des ateliers de formation régionaux sur les PNA et des expos PNA.
15. Le SBI a prié les Parties et les organisations concernées d'adresser pour examen au Groupe d'experts, d'ici au 2 février 2018⁸, des suggestions en vue de sa réponse à la demande⁹ de la Conférence des Parties l'invitant à étudier la question de savoir s'il est nécessaire de mettre à jour le programme de travail relatif aux PMA et à faire des recommandations au SBI pour examen à sa quarante-huitième session.
16. Le SBI a pris note avec satisfaction des relations suivies et de la collaboration active du Groupe d'experts avec le Comité de l'adaptation, le Comité de Paris sur le renforcement des capacités, d'autres organes constitués au titre de la Convention, et l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique, au sujet du Programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements, ainsi que des relations suivies avec un large éventail d'organisations, d'organismes et de centres et de réseaux régionaux concernés. Le SBI a salué les efforts faits par le Groupe d'experts pour apporter aux pays un appui cohérent et intégré concernant leurs PNA.
17. Le SBI a demandé au Groupe d'experts de continuer d'établir des priorités pour les activités relevant de son programme de travail en fonction des ressources disponibles.

⁴ Du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017.

⁵ Document du Fonds pour l'environnement mondial GEF/LDCF.SCCF.22/03.

⁶ Voir http://unfccc.int/files/adaptation/application/pdf/update_on_the_ldcf_leg_side_event_may_2017.pdf.

⁷ Document GCF/B.15/Inf.08 du Fonds vert pour le climat, par. 11.

⁸ Les Parties sont invitées à communiquer leurs vues par le portail des communications à l'adresse <http://www.unfccc.int/5900>. Les observateurs enverront leurs communications par courrier électronique à l'adresse secretariat@unfccc.int.

⁹ Décision 19/CP.21, par. 3.